

Copenhague 2009

Sommet international sur le changement climatique

Urgence climatique, justice sociale 71 :

du global au local, mobilisons nous !

Du 6 au 18 décembre 2009, aura lieu à Copenhague le 15^{ème} sommet des Nations-Unies qui doit parvenir à un nouvel accord mondial sur le climat. L'enjeu est de répartir équitablement l'effort pour réduire les émissions de gaz à effets de serre et aider les plus vulnérables à s'adapter à ces dérèglements. Les pays industrialisés qui portent 75% de la responsabilité historique sur l'accumulation des gaz à effets de serre dans l'atmosphère doivent selon le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'engager à une diminution de 40% de leur émission d'ici 2020 et de 95% d'ici 2050.



Urgence climatique

Cette réduction des gaz à effets de serre est nécessaire pour ne pas dépasser 2°C pour le réchauffement climatique, seuil au-delà duquel le réchauffement atteindra un stade extrêmement critique. Il y a donc urgence pour éviter des conséquences écologiques désastreuses et irréversibles (montée des mers, destruction des écosystèmes, désertification, migrations forcées...). Cet emballement annoncé est déjà entamé.

Les engagements des États ne sont pas à la hauteur des enjeux !

À un mois de l'ouverture du sommet, les propositions de l'Union Européenne et des États-Unis ne répondent pas aux objectifs nécessaires, tant en terme de réduction des gaz à effets de serre qu'en terme de financement pour l'adaptation au changement climatique. Les États-Unis ne s'engageraient que sur une baisse de 7% par rapport à 1990. De plus, ils conditionnent leur engagement à une loi nationale qui ne sera pas votée avant le sommet et sur la bonne volonté des pays émergents comme la Chine, l'Inde ou le Brésil.

L'Union Européenne se veut championne avec une proposition de réduction à 20% d'ici 2020. Pourtant, alors que l'aide proposée aux pays du G77 (pays en développement les plus fragilisés) pour l'adaptation au dérèglement climatique est estimée à 110 milliards d'euros, l'UE ne propose qu'une participation de 2 à 15 milliards et un effort financier complété par les marchés de quotas de CO2.

On ne va pas vers un accord mais plutôt vers une déclaration politique non contraignante. La volonté est inexistante puisque les solutions reposent sur les mécanismes du marché et sur la technologie comme moyen d'offrir de nouveaux débouchés commerciaux. Le mouvement social et les associations écologistes appellent à des mesures alternatives nécessaires qui répondent aux impératifs de justice climatique, de répartition équitable des richesses permettant une transition solidaire vers des économies écologiques au nord comme au sud.

Agenda

- 3 décembre 2009 – 18h30 – Café-débat Attac - Culture & dépendances, 4 av. V. Hugo Chalon « Urgence climatique et justice sociale » avec une vidéo-conférence en direct de Copenhague
- 12 décembre 2009 – « délocalisons Copenhague ! ».
- 10h30 : manif surprise, pour info du lieu : bouche à oreille...
- 14h30 : projection du film « Copenhague : l'ultimatum climatique » - café « Le Saphir », rue des ponts à Chalon/Saône
- 15h30 : animations de rue (rendez-vous place Saint Vincent à Chalon/Saône)

Contact : 06 71 70 21 27 – 03 85 42 00 64

Les solutions sous l'emprise du marché

- Un marché pilote international des droits à polluer : cette financiarisation de l'écologie est vouée à l'échec, et connaîtra les mêmes limites que celles vécues durant la crise économique.
- Le nucléaire avec toutes les contraintes écologiques que nécessitent les nombreux transports des déchets, ainsi que leur stockage à très long terme.
- Les agro-carburants industriels qui posent des problèmes environnementaux (pesticides, OGM...) et aggravent la crise alimentaire par leur utilisation des terres à vocation agricoles, surtout dans les pays de la zone Sud.

Les solutions tournées vers la justice climatique et sociale

- Réparation de la dette écologique du Nord a minima par l'annulation de la dette du Tiers-Monde.
- Transfert technologique et financier vers les pays du Sud pour plus de respect de l'environnement. Ce transfert ne doit pas exonérer les pays du Nord de leur objectif de réduction.
- Garantie d'un accès équitable aux biens et services essentiels tel que l'eau et l'énergie. Les ressources vitales et rares doivent être sous le contrôle de la société civile et non du marché par le développement des services publiques.
- Politiques publiques alternatives pour une plus grande sobriété énergétique, pour une relocalisation et une démocratisation de l'économie qui doit être tournée vers la satisfaction des besoins sociaux (économie sociale et solidaire, agriculture paysanne...), tout comme la protection des biens publics mondiaux (forêts, eau, climat, biodiversité...)
- Création d'un fonds international sous l'égide de l'ONU et non de la Banque Mondiale ou du FMI pour financer l'adaptation à la crise climatique

L'urgence climatique et sociale ne pourra être résolue sans une remise en cause de notre mode de développement productiviste au niveau global comme au niveau local où les choix des pouvoirs publics montrent l'absence d'une véritable volonté d'agir.

En Saône-et-Loire, des choix climato-incompatibles

- Soutien des collectivités locales à l'industrie nucléaire.
- RCEA : soutien des transports routiers pour le fret et les particuliers. L'objectif est de la transformer en autoroute à péage. Il en résulte un saccage de la biodiversité et encore plus d'émissions de CO2.
- Inégalités territoriales et sociales
- Une exploitation industrielle des Forêts (monoculture de résineux dans le Morvan). Sous le prétexte de développement de la filière bois-énergie, on réduit encore plus la biodiversité. De plus, ces monocultures de résineux sont plus fragiles que les forêts de feuillus face aux aléas climatiques comme les tempêtes dont le nombre est hélas de plus en plus important.

Alors que des alternatives durables sont possibles

- Une plus grande sobriété énergétique par l'isolation de l'habitat, par le recours aux énergies renouvelables.
- Une meilleure offre de service public ferroviaire : modernisation et optimisation du réseau TER pour les usagers comme pour le fret.
- Développement de l'intermodalité dans les politiques publiques de transport collectif (vélo, covoiturage, bus, train...)
- Reconversion des monocultures en forêts de feuillus avec un mode d'exploitation soucieux de l'environnement. Maintien des forêts mélangées restantes avec pratiques sylvicoles respectueuses de la diversité.